

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du 22 avril 2024

Envoyé en préfecture le 01/05/2024
Reçu en préfecture le 01/05/2024
Publié le
ID : 049-200054435-20240430-DELIB_034-DE



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres consultatifs présents : 0
Date d'envoi des éléments : 15 avril 2024

Délibération n° : 2024-034

Le lundi vingt-deux avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (10) : Jean-François Bellocq, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Christine Hamard, Didier Huchon, Annie Naud, Marie-Paule Noiriél, Henri Raulais, Marie-Annick Renoul, Marie-Agnès Villeneuve

Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (5) : Aurélie Brunet, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Marianne Guinebretière, Damien Mazé

Membres absents ayant donné une délégation de vote (1) :

Absents	Délégation de vote à
Elisabeth Pouplard	Marie-Annick Renoul

Membre consultatif présent (0) :

Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Marie-Paule Noiriél

Les membres présents constituent la majorité des membres du Conseil d'Administration du CCAS de SEVREMOINE en exercice.

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2024 a été approuvés à l'unanimité.

D É L I B É R A T I O N S

Demande de subvention auprès de la CARSAT au titre de l'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie pour la rénovation de deux logements à la Résidence Claire Fontaine à Saint Crespin sur Moine

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie », dans le but de prévenir la perte d'autonomie, dès l'apparition des premières fragilités, notamment sociales.

Afin d'accompagner ces structures à engager leurs travaux, un **Plan d'Aide à l'Investissement (PAI)** est abondé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Pour 2024, une enveloppe financière de **1 663 870 €** est allouée pour soutenir les opérations d'investissement dans les résidences autonomie de la région Pays de la Loire afin de permettre notamment l'aménagement des espaces intérieurs ou extérieurs et l'équipement des résidences y compris les équipements numériques. Deux appartements extérieurs occupés depuis plusieurs années par les mêmes personnes viennent d'être libérés au sein de la résidence autonomie de Claire Fontaine à St Crespin sur Moine. Ils ne peuvent plus être reloués en l'état car certaines des pièces n'ont pas été restaurées depuis plus de 30 ans.

Il est donc nécessaire de réhabiliter la chambre du logement 18 (sol et peinture) et de rafraîchir les peintures du logement 19 bis.

Le plan de financement de cette opération se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en euros TTC	Nature des concours financiers	Montant en euros TTC
Réhabilitation de la chambre du logement 18	2 208.19	Carsat - Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie	3 512.94
Rafraichissement des peintures du logement 19 bis	1 994.08	F.C.T.V.A	689.34
TOTAL	4 202.28	TOTAL	4 202.28

DELIBERATION

Considérant le plan de financement prévisionnel établi ci-dessus,

VU la politique du CCAS de Sèvremoine en faveur de l'amélioration de la qualité de vie en développant les conditions de maintien de l'autonomie et en favorisant le lien social,

VU le projet de rénovation de deux logements à la résidence Claire Fontaine,

VU le coût estimatif de l'opération s'élevant à la somme de 4 202.28 euros toutes taxes comprises,

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter la subvention Carsat 2024, au titre de l'Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie, pour aider à financer la rénovation de deux logements à la résidence Claire Fontaine,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Copie certifiée conforme au registre dûment signé.
En Mairie de Sèvremoine,
Le 24 avril 2024



Claudine Gossart
Vice-Présidente du CCAS de SÈVREMOINE

Signé électroniquement par
Claudine Gossart
Date de signature : 30/04/2024
Qualité : Vice-Présidente du CCAS
de Sèvremoine